

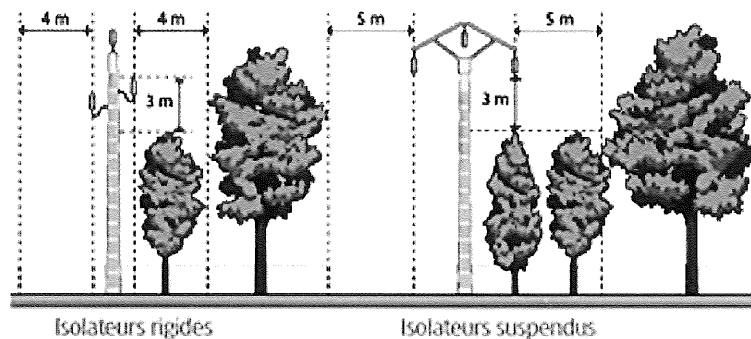
AVIS DE TRAVAUX D'ELAGAGE

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux nécessaires à l'entretien des lignes électriques Moyenne Tension HTA 20.000 volts vont être entrepris sur le territoire de votre commune

Ils seront exécutés conformément aux normes en vigueur.

Norme NFC11-201

Distances de recul de la végétation par rapport au réseau (distance à la création de l'ouvrage)



Attention : les distances varient selon les types de lignes.

L'exécution de ces travaux a été confiée par

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

à l'entreprise



En cas de contestation, les intéressés sont priés de s'adresser à la Mairie qui transmettra l'affaire à l'interlocuteur privilégié ENEDIS de votre commune

Madame, Monsieur le Maire

Commune de NAVJAN-ET-POSTAC

A Navjan et Postac Le 05/06/2018

Madame, Monsieur le Maire,

Nous sommes mandatés par Enedis DR Aquitaine Nord afin de réaliser des travaux d'élagage à proximité des lignes électriques basse et haute tension.

La finalité de ces travaux d'élagage engagés sur votre commune est d'améliorer la sécurité et la qualité de fourniture électrique pour vos administrés.

Nous réaliseront ces travaux imminents sur votre commune durant la période du
11/05/2018..... au 31/07/2018.....

et nous vous remercions d'en informer vos administrés par voie d'affichage

Le responsable de ces travaux est Mlle M. FERNANDEZ, Silvia
joignable au numéro de téléphone suivant : 07 58 44 50 50.....

Restant à votre écoute, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire,
l'expression de notre considération distinguée.

M.

Nom et signature de
Madame ou Monsieur le Maire
(ou son adjoint en cas d'absence)

Mme FERNANDEZ

Nom du signataire (élagueur)





AVIS DE TRAVAUX D'ELAGAGE

Commencement de travaux d'élagage au voisinage des lignes électriques **ENEDIS**
20.000 Volts / 410 Volts de Distribution Publique

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Notre **entreprise d'élagage COTERRAM** intervient sur le territoire de votre commune pour élaguer des arbres qui se trouvent dans la zone de sécurité par rapport aux fils électriques sous tension.

En tant que gestionnaire technique du réseau électrique de Distribution Publique et conformément aux missions qui nous sont dévolues (Arrêté Technique, Cahier des Charges des Concessions), nous sommes dans l'obligation de procéder à ces élagages afin de prévenir les risques d'accidents d'origine électrique (risque d'électrisation ou d'électrocution).

Les branches élaguées et les arbres abattus seront stockés sur place et laissés à la disposition et à la charge de leur propriétaire (conformément aux règles de propriété et au Cahier des Charges de notre entreprise d'élagage).

Je vous prie et vous remercie de bien vouloir réserver le meilleur accueil à l'**entreprise COTERRAM** et de faciliter si besoin en était leurs tâches et leurs travaux (accès, connaissance des administrés, etc).

Restant à votre écoute, nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

